

La Maison-Dieu 182, 1990, 7-25

Odette SARDA

INITIATION CHRÉTIENNE DES PETITS ENFANTS

I *Réflexion des évêques d'Ile-de-France*

CHACQUE année a lieu, pour les évêques de la région Ile-de-France, une session qui porte sur une question pastorale. Son objectif est de faire le point, de prendre le temps de la réflexion et éventuellement de proposer des orientations sur les aspects de la vie de l'Église, localement.

Depuis quelques années, les évêques des huit diocèses concernés souhaitaient travailler *l'initiation chrétienne*. Ce fut l'objectif de la session des 18 et 19 décembre 1989 qui s'est déroulée à Bagnaux (diocèse de Nanterre). En fait, les travaux ont porté presque exclusivement sur le baptême des petits enfants.

En soi, une telle session n'est pas un événement comparable à un congrès ou colloque de recherche. Elle est apparue, cependant, très significative du travail

actuel de réception de la réforme liturgique. Le temps de l'élaboration du rituel est désormais passé. Mais, conjointement à sa diffusion et sa mise en œuvre, des questions dont il est difficile à priori de dire si elles sont théologiques ou pastorales se travaillent ou apparaissent à l'horizon. Cet article voudrait les mettre en évidence et son auteur remercie Mgr F. Favreau d'avoir accepté le principe d'une réflexion a posteriori sur la recherche des évêques d'Ile-de-France¹.

Cette session réunissait, d'une part, les évêques des huit diocèses d'Ile-de-France, l'évêque du diocèse aux Armées, et leurs vicaires généraux. Ils étaient, d'une certaine manière, les premiers acteurs du travail puisque Mgr François Favreau², évêque de Nanterre, ouvrait la réflexion avec un exposé sur la situation de l'Initiation chrétienne ; le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, donnait quelques remarques en fin de session et chaque évêque était convié au cours des deux journées à des travaux en carrefours.

La session rassemblait d'autre part les délégués des conseils presbytéraux, les responsables de la pastorale liturgique et sacramentelle et les animateurs régionaux de la Catéchèse, du Monde ouvrier et du Monde rural qui étaient concernés par le thème de cette session.

Une troisième catégorie de personnes s'ajoutait aux deux premières : les experts, équipe composée de Mgr Favreau, des Pères Gy et Valdrini et d'Odette

1. Pour une présentation du déroulement de la session voir : M.-N. Thabut et M. Béguin, *Quand les évêques d'Ile-de-France parlent du baptême*, compte rendu de la session du Conseil provincial (18-19 décembre 1990), publié dans la plupart des bulletins diocésains d'Ile-de-France, et en particulier celui de Versailles. Cf. Sources, mars 1990, p. 6-7. Voir O. Sarda, *Conseil provincial d'Ile-de-France*, Notitiae XXVI (mars-avril 1990), p. 207-210.

2. Mgr F. Favreau est aussi membre de la commission épiscopale de liturgie pour la région Ile-de-France, président de la Commission internationale francophone pour les traductions et la liturgie et membre de la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements. Le cardinal Lustiger, autre participant de la session, est lui aussi membre de la Congrégation pour le Culte divin.

Sarda o.p., permanente au CNPL ; auxquels il faut joindre quelques intervenants laïcs.

La préparation de la session s'est échelonnée sur un peu plus d'une année. Elle a été réalisée par une petite équipe réunie autour de Mgr F. Favreau et par lui, composée de J. Turck (responsable de la pastorale liturgique et sacramentelle diocèse de Nanterre), de M.N. Thabut (responsable régionale pour l'Ile-de-France) et d'O. Sarda (CNPL). L'équipe fournissait des plans, des suggestions qui étaient soumis aux évêques de la région par Mgr Favreau, et ceux-ci réagissaient. L'équipe poursuivait le travail en fonction des avis reçus.

La session a été composée, dans un équilibre satisfaisant semble-t-il, d'exposés magistraux par les experts³ ; de brèves interventions de responsables diocésains de pastorale liturgique et sacramentelle, de carrefours, et de présentations rapides d'expériences pastorales par deux laïcs et deux prêtres de l'Ile-de-France.

Tout en affirmant l'intérêt de la proximité, constante pendant les deux journées, de la réflexion et de la pratique, il apparaît possible de rendre compte de la session en distinguant, d'une part, les principales questions qui, pour nous, ressortent des débats et, d'autre part, les perspectives ouvertes ou constatées par les participants.

LES QUESTIONS ACTUELLES

En ressaisissant dans leur ensemble objectifs, préparation, apports des experts, compte rendu des débats et publications, il est aisé de relever deux importants déplacements d'intérêt :

3. Les trois conférences de Mgr Favreau, du P. Valdrini et d'Odette Sarda ont été publiées dans *L'eau et le vent*, bulletin d'informations de pastorale sacramentelle 1990/1, 8, rue de la Ville-l'Évêque 75008 Paris.

- de l'initiation chrétienne vers le baptême des petits enfants ;
- de la signification de « l'espoir fondé » d'une éducation chrétienne comme exigence préalable au baptême vers le rôle de l'accueil dans la pastorale du baptême.

Ces déplacements d'intérêt constituent, à notre avis, deux des questions majeures de la pastorale de l'Initiation chrétienne des petits enfants. Tout en rendant compte de leur contenu, il est important de réfléchir sur les causes de ces glissements.

Premier déplacement d'intérêt : de l'initiation chrétienne vers le baptême des petits enfants

Ce déplacement était déjà sensible pendant la préparation mais il semble qu'il se soit accentué pendant la session elle-même.

Dans de brèves interventions, il a bien été question, non seulement du baptême des petits enfants mais aussi du baptême des enfants entre 3 et 7 ans, du baptême en âge scolaire, des lettres de Confirmation écrites à l'évêque par les adolescents, et de l'accès des enfants à la première communion. Mais ces exposés n'ont pas réellement été intégrés dans une réflexion d'ensemble sur l'initiation chrétienne comme cela aurait pu se faire.

Quelles hypothèses pouvons-nous émettre à ce sujet ?

Observons d'abord que la pastorale liturgique habituelle, sur le terrain (comme l'on dit), manifeste quelques difficultés, quelques résistances même, quand il s'agit d'envisager l'initiation chrétienne comme catégorie d'ensemble pour la pensée comme pour l'action dans l'ordre sacramentel. Pour quelles raisons ?

Penser l'initiation chrétienne comme un ensemble cohérent risque sans doute de remettre en cause un certain nombre de dispositifs pastoraux qui conçoivent davantage des actes sacramentels successifs. Ainsi, les

pasteurs parleront-ils du baptême des petits enfants, puis de la catéchèse dans l'enseignement primaire, de la première communion des enfants comme d'« un sacrement à préparer », puis de la confirmation à l'âge de l'adolescence. Un écho de cet état de fait se trouve dans l'exposé de Mgr Favreau, donné à la session :

« Baptême, confirmation, eucharistie : pour les enfants cet ordre est actuellement modifié, la confirmation étant célébrée au temps de l'adolescence. S'il fallait changer notre pratique actuelle, ce pourrait être en reculant le moment de la première communion de l'enfant et en le reportant au début de l'adolescence : il conviendrait alors pour les enfants ayant un soutien familial effectif et participant habituellement à l'eucharistie dominicale, de leur donner le sacrement de confirmation pendant l'enfance. *Il suffit d'évoquer cette possibilité pour voir qu'elle serait pastoralement difficile à mettre en œuvre* » (C'est nous qui soulignons)⁴.

D'autre part, la pastorale française est actuellement organisée de telle sorte qu'en général des personnels différents sont chargés des divers actes pastoraux, dans les zones urbaines, en particulier. Ainsi, dans telle paroisse, un couple sera responsable de la pastorale du baptême des petits enfants ; un autre de l'éveil à la foi des tout-petits ; une équipe, de la catéchèse ; une aumônerie, de la confirmation. Cette répartition des rôles qui est en soi une richesse pourrait devenir, si les pasteurs n'y étaient pas attentifs, un obstacle à l'initiation chrétienne pensée comme un ensemble.

Le baptême des petits enfants, dans l'Église, en Occident, ne se présente-t-il pas en quelque sorte comme un symbole de la chrétienté ? Si de nombreux chrétiens, et des pasteurs en particulier, éprouvent des difficultés à ne pas focaliser aussitôt sur ce sacrement quand ils entendent parler de l'initiation chrétienne, ne serait-ce pas qu'ils craignent l'évincement du baptême des petits enfants comme sacrement de l'entrée

4. Mgr Favreau, art. cit., p. 13.

dans l'Église dont les frontières coïncident peut-être encore dans leur esprit avec celles de la société ? Ne pourrions-nous pas qualifier cette crainte de nostalgique d'une époque où la situation était, croit-on, claire, précise, cadrée ? Comment arriver à penser le baptême des petits enfants comme le premier acte de l'initiation chrétienne conçue comme un processus dynamique, un unique mouvement qui s'ouvre avec le baptême, s'épanouit dans la confirmation et s'achève dans l'eucharistie sans cesse renouvelée ?

Les quelques orientations prises en fin de session n'ont pas porté, de façon générale, sur l'initiation chrétienne, mais plutôt sur le baptême des petits enfants. (Cf. la deuxième partie de ce travail.)

La session de décembre 1989 reflète en grande partie les préoccupations des agents pastoraux : ce qui est positif. Leurs questions sont prises en compte, écoutées. Cela souligne l'attention des évêques à la pratique pastorale. Mais les prêtres en paroisse, s'ils évoquent leurs difficultés, leurs « réussites », ne parlent pas de ce qui manque. Il est malaisé de porter son effort et sa réflexion sur ce qui n'existe pas encore réellement, sur ce qui est nouveau.

La session pouvait-elle travailler à partir de ces manques ? En vie sacramentelle, est-il possible d'avancer par décision volontaire ? Comment peut-on trouver les chemins d'évolution ?

La pratique de l'évêque célébrant peut être l'un de ces chemins. Ayant un caractère exceptionnel, dans un lieu donné, elle peut changer plus facilement que celle du prêtre. De fait, l'évêque peut apparaître comme « modèle » quand il vient dans une communauté chrétienne. Mais est-il invité ? Lui donne-t-on l'occasion de célébrer ? Pensons par exemple à un groupe d'enfants baptisés en âge de scolarité. Si l'évêque vient lui-même leur conférer le baptême, puis les confirme et leur donne l'Eucharistie, il y a tout lieu de penser que cette célébration fera réfléchir la communauté locale, à condition que cette pratique de l'unité des sacrements

de l'initiation chrétienne ait été présentée non comme une cérémonie ponctuelle mais comme un dynamisme significatif. De ce point de vue, tel évêque présent a pu témoigner de sa participation à des assemblées « baptismales », ce qui semble être important pour l'avenir.

L'initiation chrétienne est perçue par beaucoup comme une notion ancienne et donc appartenant à un passé irrémédiable même si elle apparaît séduisante. Est-ce vrai ? Certains aspects du mystère chrétien n'ont pas encore été intériorisés réellement par les ministres eux-mêmes. Il leur faut une confiance renouvelée dans la Liturgie de l'Église, confiance que cette période de transition contemporaine ne permet pas encore dans tous les cas. Cet aspect difficile de l'appriovisoement de la nouveauté a été souligné par Mgr Favreau, dans son exposé d'introduction :

« Ce n'est pas le lieu ici et maintenant d'élaborer un dispositif pastoral nouveau. Nous n'avons pas l'évidence de ce qu'il devrait être et l'aurions-nous, nous ne pouvons toucher à ces points sensibles de l'existence croyante et de la vie ecclésiale sans une éducation du peuple de Dieu ⁵. »

Second déplacement :
de « l'espoir fondé » d'une éducation chrétienne
vers le rôle de l'accueil
dans la pastorale du baptême

La session a analysé l'un des articles du *Code de Droit canonique* § 868, 2 : « Pour qu'un enfant soit baptisé licitement, il faut... qu'il y ait un *espoir fondé* que l'enfant sera éduqué dans la religion catholique ; si cet espoir fait totalement défaut, le baptême sera différé, selon les dispositions du droit particulier et les parents informés du motif. »

5. *Ibid*, p. 9.

Ce canon 868, 2 précise deux paragraphes de *l'Ordo Baptismi Parvulorum* (§ 3) traduit dans le *Rituel du Baptême des Petits Enfants* (§ 38 et § 43, 3) ⁶ :

« (RR 3) Pour la vérité du sacrement, il faut donc que, par la suite, les enfants soient élevés dans cette foi dans laquelle ils ont été baptisés : le sacrement reçu sera le fondement de leur éducation chrétienne. La formation chrétienne, qui leur est due en justice, n'a pas d'autre objectif que de les amener à apprendre peu à peu quel est le dessein de Dieu dans le Christ, de sorte que, finalement, ils puissent ratifier eux-mêmes la foi dans laquelle ils ont été baptisés ⁷. »

« (RR 8) La célébration du baptême aura lieu dans les premières semaines après la naissance. S'il n'y a aucun *espoir fondé* que l'enfant soit élevé dans la religion catholique, le baptême sera différé conformément aux prescriptions du droit particulier et l'on en expliquera la raison aux parents. »

On le voit, ce canon porte sur les conditions concernant les dispositions des personnes. Il s'agit de l'exercice des droits que donne le sacrement désiré. La pointe du paragraphe est de souligner le devoir des parents d'assurer une éducation catholique à l'enfant baptisé. Citons l'exposé du Père Valdrini, doyen de la Faculté de Droit canonique de Paris :

« Dans le texte législatif, il y a un subtil équilibre entre la volonté de l'Église de protéger la demande faite par les parents (motivée par la foi) et le devoir des pasteurs de ne pas baptiser sans que les parents aient manifesté leur volonté d'accomplir leur devoir. On remarquera aussi qu'on ne parle

6. *L'Ordo Baptismi parvulorum* et le *Rituel du baptême des petits enfants* (1^{re} édition) ont été publiés en 1969.

7. Ce texte a été repris, en substance, le 13 juillet 1970 par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, dans une lettre du cardinal Seper, préfet, à l'évêque de Dapango (Togo). Cf. LMD 104 (1970), 41-42 ; et le 20 octobre 1980 dans l'Instruction sur le baptême des petits enfants, provenant de la même Congrégation. Cf. AAS 72 (1980), 1154-1155. Ce passage a paru bien exprimer la pensée de l'Église puisqu'elle l'a finalement intégré en 1983 dans le Code de Droit canonique.

pas de refus du sacrement. Il est différé. L'information faite aux parents est censée leur rappeler l'exigence de l'Église sur leur engagement. On peut d'ailleurs lire cela comme une volonté de l'Église de ne pas faire dépendre la vie de foi d'un enfant d'un manque de sens chrétien des parents⁸. »

Cette réflexion sur le désir de l'Église de « ne pas faire dépendre la vie de foi d'un enfant d'un manque de sens chrétien des parents » a conduit à un travail développé en carrefours, et a abouti à des questions posées en assemblée générale. En voici quelques exemples :

- Comment juger de la foi des autres ?
- Comment répondre avec justice aux demandes de baptêmes pour des fratries ?
- Le baptême est un acte public par excellence, quelle est la place de la communauté ?
- Comment accueillir ces familles, pour la plupart sur non pratiquantes ?...

Le débat qui a suivi, après quelques demandes de précisions au canoniste, s'est orienté vers la réflexion théologique et pastorale. Et le glissement, déjà amorcé dans l'exposé du P. Valdrini, de l'espoir fondé... vers l'accueil, s'est affirmé nettement.

La conclusion du canoniste mettait déjà en évidence la relation fidèle-pasteur dans l'appréciation des critères pour l'admission au baptême :

« Il ressort de cette rapide analyse que les règles qui assurent la régulation de l'activité sacramentelle d'initiation reposent sur l'équilibre d'éléments divers dont le caractère commun vient du cadre dans lequel ils sont compris : la relation fidèle-pasteur. L'Église évite de faire directement reposer un refus de participation à la vie divine offerte par le Christ dans les sacrements sur un jugement porté sur la foi des fidèles. Dans le cas des sacrements de l'initiation des enfants, c'est l'exercice des devoirs et des droits que les parents ont acquis dans les sacrements d'initiation qu'eux-

8. P. Valdrini, art. cit., p. 25.

mêmes ont reçus qu'elle veut rappeler avec toute leur exigence⁹. »

L'assemblée a poursuivi sa réflexion, éclairée cette fois par un apport bref mais dense de P.-M. GY, o.p. Le baptême fait corps avec la foi. Il ne peut donc pas y avoir de baptême s'il n'y a pas un certain rapport avec la foi. Mais où se situe la frontière entre la foi et la non-foi ? Comment juger des motivations des familles présentant leur enfant au baptême ? Ne pourrait-on remplacer l'expression à deux termes : foi/non-foi, par l'expression ternaire : foi/signes d'intérêt pour les choses de la foi/non-foi, et tenir compte de ces signes d'intérêt pour la foi dans le jugement pastoral par rapport à la décision du baptême ? La démarche des parents manifeste un signe d'intérêt pour le sacrement, peut-on y voir un signe de foi ? L'espoir n'est pas ainsi forcément fondé d'une éducation chrétienne. Mais on peut toutefois observer que le fait de baptiser un petit enfant permet souvent à la famille de progresser dans la foi. Tel évêque soulignait la confiance de bien des familles envers l'Église.

A partir de tous ces éléments, l'unanimité semble s'être réalisée sur deux attitudes complémentaires à promouvoir dans la pastorale du baptême des petits enfants : *accueillir* avec bienveillance la grande majorité des demandes et travailler à la « *fondation de l'espoir* »¹⁰. Mais la « *fondation de l'espoir* » suppose de la part de l'Église, un accueil confiant des familles. La foi se situe d'abord au plan relationnel, et la rencontre de préparation au baptême (habituellement bien acceptée par les parents auxquels se joignent dans certains cas les parrains et marraines) constitue en elle-même une expérience d'Église¹¹.

9. *Ibid*, p. 26.

10. L'expression a été proposée par l'un des évêques, et immédiatement reçue par l'assemblée.

11. Signalons qu'ont été écartées par l'assemblée les propositions de célébrations d'accueil prébaptismal dont le document cité fait état, p. 31-35.

L'accueil des familles exige de la part de l'Église un effort des communautés chrétiennes sur deux points majeurs : l'information et la formation, de sorte qu'elles soient au clair en ce qui concerne le contenu du baptême chrétien, les modalités de la préparation, le choix et le rôle des parrains, et qu'elles sachent accueillir réellement les parents.

Une question complexe et délicate aurait pu retenir davantage l'attention et constituer un prolongement de cette session : celle du *discernement*. Quand l'accueil est aussi fortement souligné de la part de l'Église, le discernement ne risque-t-il pas de se diluer en quelque sorte dans une bienveillance qui manque de congruence, d'exigence, finalement ? Quel est le rôle exact de la communauté chrétienne dans le discernement ? Quelle formation assurer en particulier aux équipes de préparation au baptême, pour les soutenir dans cette tâche ?

PERSPECTIVES PASTORALES

La session n'avait pas d'autre objectif obligé que celui de la réflexion. Des orientations, voire des décisions, n'étaient pas pour autant exclues. En fait, se sont dégagées quelques perspectives ou ouvertures. En exposant les principales, nous noterons au passage les préoccupations ou questions qu'à notre avis elles soulèvent.

Inventaire des questions pastorales

La question de l'accueil a été importante tout au long de la session. Il est clair que cette attitude est exigée de l'Église qui reçoit les familles. Un aspect du sacrement du baptême ne s'exprime-t-il pas en quelque sorte dans la gratuité de l'accueil ? Cependant l'hypertrophie de ce caractère, essentiel à la pastorale

baptismale, pourrait risquer de recouvrir une certaine faiblesse théologique. La vigilance est requise afin que l'un ne compense pas (faussement) l'autre. Il nous semble utile de maintenir une exigence dans le travail de théologie pastorale, à cet égard.

Ce souhait entraîne des questions de *formation*. La session a évoqué cet aspect mais sans le développer dans ses contenus et ses méthodes. Signalons cependant une production qui a été distribuée aux participants au cours de la session. Elle peut éveiller d'autres initiatives semblables. Elle provient du diocèse de Nanterre : *Baptême et préparation* (1988), guide pastoral destiné aux centres de préparation au baptême, aux prêtres, aux diacres, aux personnes qui assurent l'accueil dans les paroisses. Elle se présente sous forme d'une plaquette de 12 pages.

D'autre part, en fin de session, après un temps de carrefour, chaque diocèse a décidé la mise en place d'un projet de formation pour les années à venir. Voici la liste de ces divers projets, par diocèse, ou groupe de diocèses :

- Travail prévu sur les questions posées par les demandes de baptême pour des enfants entre 2 et 7 ans.
- Réflexion à susciter sur le baptême dans les Conseils pastoraux, et plus largement auprès des fidèles.
- Question à mettre à l'ordre du jour du Conseil presbytéral (3 diocèses) et à approfondir dans les Centres de préparation au baptême.
- Une commission va poursuivre le travail avec les documents publiés à l'issue de la session ¹².
- Prévoir une suite au Conseil des doyens, sur le baptême.
- Deux diocèses décident une session complémentaire sur le baptême des petits enfants au cours de l'année 1991-1992.

12. Cf. note 3.

Remarquons qu'aucun projet de formation par les diocèses ne porte de façon explicite sur l'initiation chrétienne, mais plutôt sur le baptême.

La session a évoqué, plus que pris réellement en compte, la question de *la place des laïcs* dans la pastorale baptismale. Sans doute est-ce dû en partie à la brièveté du parcours (deux journées) mais probablement aussi au fait que bien des difficultés sont à prendre en charge pleinement par les ministres des sacrements de l'initiation et doivent être réglées avec eux. Il reste que la question du rôle des laïcs et de leur formation théologique, pastorale, spirituelle, anthropologique, etc. est un chantier à amplifier sinon à ouvrir.

D'autres ouvertures sont apparues au cours de la session qui, développées, pourraient constituer autant de prolongements théoriques et pratiques.

L'exposé concernant *le baptême des petits enfants en France*¹³ mentionnait l'évolution récente de certaines équipes de préparation au baptême qui semblent avoir opéré un déplacement d'une proposition faite aux parents avant le baptême de leur petit à des offres de rencontre *après* la célébration, afin de les aider dans leur tâche de parents chrétiens, éducateurs de la foi de leurs enfants. L'assemblée réunie à Bagneux s'est intéressée à cet aspect et souhaitait qu'il soit travaillé.

Lors de la préparation de cette session, il avait été demandé, par les évêques de la région Ile-de-France, que soient présentées quelques bonnes *réalisations* ponctuelles, précises, de la pastorale du baptême. En fait, deux interventions seulement semblent avoir honoré cette demande¹⁴. Les raisons de cette réponse partielle ne manquent pas. Elles sont dues probablement à la difficulté de certaines personnes (prêtres ou laïcs) à se libérer quelques heures en journée pour se rendre à la session ; peut-être aussi au caractère délicat d'une

13. O. Sarda, art. cit., p. 36-39.

14. « Des laïcs accueillent et préparent au baptême. Leurs initiatives. Leurs questions » et « Préparation au baptême : une expérience à partir du photolangage ».

présentation brève... Mais le souhait des évêques était semble-t-il de repérer des réalisations heureuses et d'avancer ainsi, de façon pragmatique et résolument positive. Pourquoi ne pas poursuivre sur un tel élan ?

Une des premières intentions de la session était de parvenir à produire un document commun aux diocèses de la région, si modeste soit-il. A cet effet, une ébauche de tract avait été pensée, à l'adresse du grand public. Ce projet n'a pu aboutir ainsi, à court terme. Le travail des deux journées a mis en lumière les différences d'un diocèse à l'autre et la population considérable de chacun (entre 1 et 2 millions d'habitants) qui rendent malaisée une production écrite commune. Mais la qualité du travail fourni par les participants à la session, sa densité, ainsi que les collaborations habituelles ou plus exceptionnelles des diocèses entre eux ne pourraient-elles susciter à plus long terme quelques *orientations communes* ? Notons que la publication, demandée par les évêques, des 3 conférences, constitue déjà une sorte de document commun.

Tout se tient dans l'action pastorale

La session a évoqué de plusieurs manières le *décloisonnement des questions pastorales*. Il s'agit de l'articulation entre elles de résonances produites par telles préparations ou célébrations sacramentelles, ou encore du rapport entre des actions dues à la foi chrétienne et leur retentissement dans l'opinion publique. Nous allons donner plusieurs exemples pris au cours du travail des deux journées de décembre 1989.

Le cas le plus net est celui de la corrélation étroite, évidente, entre le baptême (ou plutôt : les sacrements de l'initiation chrétienne) et la catéchèse. Il est impossible de penser l'un des deux termes indépendamment de l'autre, et ceci dans la situation de mutation saccadée que connaît la société occidentale contemporaine. Aujourd'hui, les pasteurs savent que l'éducation chrétienne est essentielle non seulement à l'âge « officiel »

du catéchisme, entre 7 et 12 ans, mais qu'elle doit accompagner le bébé, l'enfant, l'adolescent, l'adulte et le vieillard. Il faut en convaincre les parents dont beaucoup entendent d'ailleurs parler de formation continue...

Cet aspect de décloisonnement des questions pastorales doit être élargi à l'ensemble de la vie de l'Église. Citons le compte rendu de la session établi par M.-N. Thabut et M. Béguin :

« C'est dans la mesure où toute Église agit et réagit en Peuple de Baptisés que les enfants qu'elle reçoit peuvent y être éduqués dans la fidélité à leur baptême... Cela implique en particulier dans nos diocèses une harmonie de plus en plus profonde entre les différents services pastoraux : Centres de Préparation au Mariage (CPM), Centres de Préparation au Baptême (CPB), Catéchèse, Aumôneries, Pastorale Sacramentelle et Liturgique¹⁵. Ils sont tous au service de la vie baptismale. Leur action sera d'autant plus efficace qu'ils s'appuieront les uns sur les autres¹⁶. »

Le même compte rendu ajoute :

« La majorité des parents qui demandent le baptême pour leur enfant n'ont d'autre bagage de connaissance chrétienne que celle qui est véhiculée par l'opinion ambiante et les médias. Il y a certainement un effort d'information "grand public" à entreprendre ».

Ceci est un autre aspect du décloisonnement des questions pastorales. Citons un exemple significatif parmi des dizaines possibles : une récente émission de télévision destinée aux enfants (mais aussi à leurs parents, en tant que tels) portait à l'écran une discussion sur baptême en âge scolaire ou baptême de bébé¹⁷ et

15. La liste ne peut être considérée comme exhaustive. On aurait pu noter explicitement le service du catéchuménat, en particulier.

16. M.-N. Thabut et M. Béguin, art. cit., p. 6-7.

17. Émission « C'est pas juste », sur FR 3, en novembre 1989.

avait requis un représentant officiel de l'Église de France.

Le décloisonnement des questions pastorales apparaît aussi dans des actes plus limités mais non moins significatifs. Ainsi, un participant du diocèse de Saint-Denis faisait remarquer que telle paroisse assurait une permanence d'accueil (de toutes demandes possibles, mais en particulier des demandes de baptêmes et de mariages) le dimanche matin, afin de pouvoir établir un lien entre l'assemblée dominicale et ces autres actes pastoraux. Initiative qui nous semble intéressante bien que probablement difficile à organiser et à maintenir.

Enfin, dans ses conclusions de la session, Mgr Lustiger faisait remarquer combien souvent, aujourd'hui, les familles elles-mêmes notaient des liens entre plusieurs actes pastoraux que des responsables de l'Église ne lieraient peut-être pas aussi spontanément. Nous commentons brièvement ses propos en donnant quelques exemples.

Tel couple vient rencontrer le prêtre au sujet du baptême de l'enfant et s'entend annoncer une réunion de préparation au baptême. Le père ou la mère répondent alors : « Ah, oui ! c'est comme pour notre mariage ! » Et leur participation ne présente aucune difficulté.

Nous avons déjà évoqué dans cet article la question du baptême des fratries de plus en plus fréquente. Ainsi, demander le baptême pour un enfant en âge scolaire peut entraîner, sans que les parents l'aient envisagé eux-mêmes dans un premier temps, le baptême d'un bébé, avec ses modalités propres.

Bien que l'initiation chrétienne ne soit pas encore bien intériorisée par l'ensemble des ministres et des fidèles, la célébration des trois sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie — quand elle a lieu dans une paroisse, à la Veillée pascale par exemple — a un impact considérable.

Les fidèles et, plus largement, l'opinion publique, établissent, plus souvent que nous le pensons parfois,

des liens entre les divers actes pastoraux qui peuvent enrichir leur compréhension de la foi et de la pastorale de l'Église, si nous, agents pastoraux, n'omettons pas cet aspect de cohérence des faits entre eux.

Le cardinal J.-M. Lustiger ajoutait, en dernier point à ses conclusions, une question qui nous semblerait devoir être travaillée : « Comment élargir la base des équipes de préparation au baptême ? Comment permettre la rencontre entre chrétiens convaincus et peu croyants ? » Il est vrai qu'au bout de quelque temps, les membres laïcs d'une équipe de préparation au baptême sont perçus peu ou prou de la même manière que le prêtre, c'est-à-dire d'abord comme celui qui « permet » d'accéder au baptême. On souhaiterait qu'ils gardent leur position de témoins de la foi de la communauté souvent très apparente au début de leur participation. En marge, signalons l'expérience d'une équipe qui s'associe un membre de la communauté, différent à chaque rencontre. Se trouvent alors présents avec les parents l'Église qui propose et discerne (le prêtre et les laïcs de l'équipe au sens strict) et l'Église qui transmet sa foi (le membre associé de la communauté). Ces trois catégories rejoignent ce qui est nécessaire à la célébration de tout baptême : les parents et l'enfant, le ministre, le parrain.

CONCLUSION

Doit-on conclure ? Cette session manifeste que l'Église en Ile-de-France est sur le chemin d'un réel renouvellement de sa pastorale de l'Initiation chrétienne. Le dynamisme de la session, l'intérêt et la participation active de tous montrent l'importance des enjeux¹⁸.

18. Mgr Feidt, président de la Commission épiscopale de Liturgie, affirme, dans un rapport au Conseil permanent de l'épiscopat, que « l'Initiation chrétienne est certainement la grande question pastorale posée à l'Église de France, car elle met en œuvre à la fois la pastorale

Le travail accompli à Bagneux permet de mieux percevoir l'engagement du magistère de l'Église locale (les diocèses d'Ile-de-France) pour la réception de la réforme liturgique¹⁹. Le temps est l'un des facteurs avec lesquels les Églises doivent composer. En fait, il n'est pas étonnant que la notion d'Initiation chrétienne soit encore peu intériorisée par les communautés. 25 ans seulement se sont écoulés depuis que *Sacrosanctum Concilium* en a exprimé le souhait.

Par ailleurs, la réflexion a pu apparaître complexe voire marquée par un certain flou. Sans doute sommes-nous à une époque particulière où tout ce qui contribue à la pastorale sacramentelle bouge en même temps : contexte culturel en évolution, mutation des agents pastoraux (âge et nombre des prêtres, participation des laïcs), réflexion théologique renouvelée, droit liturgique à peine élaboré, et livres liturgiques encore à découvrir.

Cette pluridisciplinarité ne facilite certainement pas la prise de décision de la part des évêques ; ils mesurent ce que leur action dans un domaine isolé pourrait avoir de conséquences. Leur ministère propre de premier célébrant des sacrements n'en apparaît que plus important.

Enfin, cette session est exemplaire du point de vue du rapport de l'Église au monde dans le contexte français contemporain. La question de l'accueil revenue si souvent au premier plan et la problématique du baptême des petits enfants ne sont-ils pas des lieux privilégiés car frontières où se mesurent la distance ou la proximité de l'Église avec le monde ?

En reprenant l'ensemble des débats, il ne serait pas difficile de situer les interventions sur deux lignes :

du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, l'éducation de la foi ou la catéchèse, et la vitalité des communautés. » *Notitiae*, XXVI (mars-avril 1990), p. 201.

19. Au moment où nous publions paraît un article dans *Études*, septembre 1990, de Mgr Albert Rouet : « La demande de sacrement ». L'auteur qui était présent à la session de Bagneux prolonge la réflexion sur le rapport de l'Église au monde et manifeste précisément l'engagement des pasteurs de l'Église en Ile-de-France.

celle à laquelle conduit la conviction que nous ne sommes plus dans une société dite de chrétienté et celle dictée par la prudence pastorale qui constate combien sont encore présents, voire vivants, les signes et rites chrétiens.

Ces convictions auxquelles arrivent les uns et les autres posent la question du jugement sur la société contemporaine et les hommes de notre temps. Quel que soit le niveau de responsabilité pastorale, c'est sans doute l'acte le plus délicat. Est-il même possible ? L'attention au monde, pilier de la pastorale depuis Vatican II, conduit-elle à juger le monde ? S'en tenir à « l'ouverture au monde » suffit-il ? On a vu que la pastorale ne peut être réduite à l'accueil, et ainsi ignorer le discernement.

Il semble qu'aujourd'hui il convienne de s'interroger davantage sur cet aspect du ministère et les moyens de le mettre en œuvre : la participation des laïcs est-elle de même nature lorsqu'ils accueillent ou lorsqu'ils « jugent » une situation concrète ? Cependant, il est nécessaire — selon ce que nous avons rapporté du P. Gy — de s'arrêter avant le jugement sur la foi des hommes et de la société, laissant à Dieu et aux personnes l'espace de liberté et de secret nécessaire à la vérité de leur relation. Il importe de se situer justement dans l'ordre sacramentel, c'est-à-dire de rester au plan des signes.

Odette SARDA o.p.

La Maison-Dieu, 182, 1990, 26-39

Paul DE CLERCK

Dominique LEBRUN

INITIATION CHRÉTIENNE DES PETITS ENFANTS

II

Notes conjointes

RÉAGISSANT aux réflexions menées en Ile-de-France, deux théologiens ouvrent des perspectives à la pastorale.

BAPTISER : DANS QUELLE FOI ?

Dans les discussions sur la foi et le baptême, on entend souvent poser la question : « Quelle foi est nécessaire pour baptiser ? » En présence de parents dont on se doute, à tort ou à raison, que le degré de foi n'est pas bien élevé, on se demande quelle est la foi minimale qu'il faut exiger pour pouvoir baptiser légitimement, sans qu'il y ait duperie.

A cette question, un liturgiste voudrait apporter une réponse qui fasse appel aux ressources de sa spécialité ; le Rituel permet-il de répondre à la question ainsi posée, ou du moins de l'éclairer ?

Une foi trinitaire

A considérer la manière dont le Rituel présente la profession de foi baptismale, il est clair qu'il demande une foi au Père, en Jésus-Christ son Fils, et en l'Esprit Saint.

« Et rien d'autre ? », entend-on souvent dire. L'impression que cette réponse n'en est pas une, ou qu'elle ne résout rien, apparaît assez fréquemment en pareil contexte. Elle provient sans doute du fait que l'on aimerait que les personnes qui professent cette foi trinitaire lors de la célébration y soient effectivement engagées, et qu'elles fassent partie de la communauté chrétienne, alors que dans bien des cas on ne les connaît pas, et qu'on se demande quelle est l'importance, pour elles, de cette profession.

Il reste que cette insatisfaction interroge gravement le contenu trinitaire de notre propre foi, pour que nous soyons si facilement ébranlés par l'objection. Est-il si banal que nous ayons tant de mal à en manifester l'importance vitale ? De plus, la manière même de poser la question risque bien de privilégier la doctrine de la foi, en négligeant éventuellement la foi en acte dans l'action liturgique¹.

Une foi proposée

La seconde observation est plus intéressante. Car à considérer le Rituel, on se rend compte qu'aux per-

1. Cf. la manière dont la question « foi et sacrement » a été posée lors de la 3^e rencontre de Francheville, en avril 1988, dont les rapports ont paru dans *La Maison-Dieu*, 174, 1988/2.

sonnes qui viennent demander le baptême, l'Église ne demande pas : « A quoi croyez-vous ? Quel est le contenu de votre foi ? ». L'Église, en son Rituel, ne se pose pas en examinateur de la foi des gens, pour voir si leur foi serait suffisante. Elle modifie donc la manière même dont on pose souvent la question.

Que demande-t-elle donc ? Car elle pose bien une interrogation. Mais celle-ci développe le contenu trinitaire de la foi, qui est ainsi *proposé* sous forme de questions à ceux qui demandent le baptême. Au lieu d'interroger ceux-ci sur leur foi, l'Église leur propose sa foi et leur demande s'ils y adhèrent.

Cette proposition, et cette forme interrogative, demandant donc réponse, ne sont-elles pas le symbole par excellence de l'attitude même de Dieu ? Le Christ s'est proposé à nous, et nous invite à lui répondre. Dans le rituel baptismal, Dieu se propose aux siens, par son Église et sa triple interrogation sur la foi, attendant et espérant la réponse de cœurs croyants.

Le Rituel offre ici, une fois de plus, un merveilleux support à la catéchèse mystagogique. Celle-ci pourra se contenter, si l'on peut ainsi s'exprimer, de mettre en relief la foi à laquelle ceux qui demandent le baptême sont invités à adhérer : rien de moins que la foi au Dieu de Jésus-Christ, qui par son Esprit se propose aux siens dans la célébration ecclésiale.

L'engagement demandé, car il y en a bien un, n'est donc pas préalable, mais postérieur. Il n'est pas une condition au baptême, mais une conséquence de la réponse donnée à l'invitation de Dieu lui-même. Il n'est pas à poser pour mériter le baptême, mais pour correspondre à la grâce reçue. Ainsi s'explique aussi la seconde question posée dès l'ouverture de la célébration : « Que demandez-vous à l'Église de Dieu ? », et sa réponse : « La foi. » Cette foi, les candidats au baptême l'ont déjà entendue ; c'est elle qui leur fait désirer le baptême ! Et cependant ils viennent la demander, c'est-à-dire en fait la recevoir.

On retrouve ici la manière dont B. Sesboüé a traité le geste sacramentel, le qualifiant de « mimodrame » de la foi en sa qualité de don de Dieu. En termes plus théologiques, il écrit :

« ... quand un chrétien, confessant sa foi dans et devant l'Église, reçoit un sacrement, il accomplit concrètement la structure de l'enseignement paulinien de la justification par la foi... La concomitance, dans le rite ancien, et la proximité, dans le rite moderne, entre ce dialogue de foi et le geste de l'eau signifient que ce qui est dit est actuellement réalisé et vécu, expriment l'identité entre l'un et l'autre et manifestent le caractère "performatif" de la parole sacramentelle, qui accomplit ce qu'elle dit du fait même qu'elle le dit. Ce qui est proclamé, c'est le salut apporté par la mort et la résurrection de Jésus-Christ, l'envoyé du Père et le donateur de l'Esprit ; ce qui est vécu, c'est le mime de la plongée du néophyte dans ce même événement de mort et de résurrection, grâce à son actualisation rituelle ² ».

Une foi ecclésiale

A considérer le Rituel, il apparaît donc clairement que la foi nécessaire et suffisante pour être baptisé n'est pas d'abord la foi personnelle et subjective de chacun, mais l'adhésion personnelle à la foi de l'Église. Celle-ci n'est pas comme un substitut de la foi des personnes. Elle se propose comme une foi qui comporte un contenu évangélique et une certaine objectivité, qui

2. B. Sesboüé, « Les sacrements de la foi. L'économie sacramentelle, célébration ecclésiale de la justification par la foi », *La Maison-Dieu* 116, 1973/4, 89-121. Dans l'extrait cité, l'auteur fait notamment allusion au rituel antique qui, en Occident, ne comportait pas de formule baptismale autre que les questions et les réponses sur la foi trinitaire. La force de ce déroulement rituel, où l'on était baptisé par la profession même de la foi et la triple plongée, et que Cyprien résumait dans l'expression « *symbolo baptismare* » (Ép 69, 7), pourrait faire souhaiter qu'on le reprenne aujourd'hui lors du baptême d'adultes.

est crue par le corps ecclésial, et qui est offerte à l'assentiment des baptisés. « Telle est notre foi. Telle est la foi de l'Église... Voulez-vous que votre enfant soit baptisé dans cette foi de l'Église que tous ensemble nous venons d'exprimer ? »

P. DE CLERCK

LA COMMUNAUTÉ : VÉRITÉ DU SIGNE

« Le peuple de Dieu, c'est-à-dire l'Église représentée par la communauté locale, a un grand rôle à jouer dans le baptême des petits enfants comme dans celui des adultes³. »

Le Rituel est-il réaliste ? A la lecture de ce passage des préliminaires, des pasteurs sont tentés par le découragement. Immergés dans l'action pastorale, voient-ils les progrès accomplis ? Il nous semble possible, et important, de les relever tout en faisant quelques suggestions.

Participation des laïcs et participation de la communauté

Les préliminaires généraux de l'Initiation chrétienne précisent qu'il est « très important que, dès la préparation au baptême, des catéchistes et d'autres laïcs collaborent avec les prêtres et les diacres⁴ ». Dans combien de paroisses ce souhait n'est-il pas mis en œuvre en France ? La participation des laïcs à la préparation au baptême est bien reçue même si, dans ses modalités, elle entraîne d'autres questions : quelle articulation avec la célébration ? Comment et par qui s'exerce le discernement inhérent à toute action pastorale ? La participation des laïcs demeure inexistante

3. Rituel du baptême des petits enfants, Notes doctrinales et pastorales n° 39, éd. Mame-Tardy, Paris, 1984, p. 17.

4. *Ibid.*, n° 7, p. 11.

surtout dans les lieux où le nombre d'enfants à baptiser est faible.

Cette participation des laïcs correspond-elle à une représentation de la communauté chrétienne locale ? Pour les « demandeurs », apparemment pas. En France, il faut avouer que les laïcs s'engagent dans la préparation en étant surtout motivés par la diminution de la disponibilité du clergé. Et les chrétiens qui animent les rencontres de préparation semblent accomplir un véritable ministère (cela est d'autant plus sensible si le prêtre ou le diacre est absent). Ce ministère va bien au-delà du simple témoignage. Il comprend accueil, formation, éducation de la foi, discernement parfois, etc. Au fil des rencontres, il n'est pas rare que les laïcs acquièrent une position voisine de celle du prêtre : ils deviennent des spécialistes, des initiés en face de qui les parents ont à répondre. Ils ne sont plus — ou n'apparaissent plus — comme des chrétiens « du même côté » que les parents. Comme pour le prêtre, il est difficile de dire qu'ils sont représentatifs de la communauté locale pour entourer les parents.

Que faire ? D'une part, assumer la situation présente et se réjouir de la diversité des ministères rendue ainsi apparente. D'autre part, ne pas renoncer à la présence effective de la communauté.

Il suffit de se rappeler qu'aux premières rencontres d'une équipe de préparation au baptême, les laïcs se situent d'abord comme témoins. C'est seulement après quelques rencontres qu'ils évoluent en prenant de l'assurance et en découvrant qu'ils ont aussi à conduire, à répondre, à interroger. Pourquoi, dès lors, ne pas associer à ces rencontres l'un ou l'autre membre de la communauté — non spécialiste — pour une seule rencontre ? Expérience faite, cela donne à la réunion un visage beaucoup plus proche de ce qu'est l'Église où il y a des « ministres » et des « administrés » mais aussi des frères ! Ajoutons que c'est beaucoup moins difficile d'inviter un chrétien à une rencontre occa-

sionnelle que de pressentir quelqu'un pour assumer la responsabilité de dix réunions !

Avant même cette préparation, beaucoup est fait par des laïcs dans le domaine de l'accueil. On peut et on doit, sans doute, émettre les mêmes réserves quant à leur représentativité de la communauté locale. Inévitablement, ils sont situés (soit qu'ils se situent eux-mêmes soit qu'ils soient perçus ainsi) du côté du prêtre. En revanche, ne négligeons pas de prendre en compte toutes les relations qui s'établissent dans les quartiers, à la sortie des écoles ou sur les lieux de travail, à l'insu des agents pastoraux habituels : là des chrétiens racontent « comment cela s'est passé ». Ce sont, souvent, de vrais témoignages. Une part de l'énergie des pasteurs serait à investir dans la prise en compte de ces relations. Par exemple, informer et former les catéchistes, dont les contacts et le rayonnement dans les quartiers ou villages sont très importants, sur et à la pastorale du baptême des petits enfants serait au fond une réponse adéquate au désir de voir la communauté locale participante de ces baptêmes.

La communauté présente à la célébration

La question de la célébration ne peut être éludée : « Il faut en outre que, dans la célébration du baptême, le Peuple de Dieu, représenté non seulement par les parrains, les parents et les proches, mais encore, autant qu'il est possible, par des amis, des familiers, des voisins et quelques membres au moins de l'Église locale joue un rôle actif⁵. »

Là encore, il convient de prendre appui sur tout ce qui se fait déjà. Certaines communautés font le choix de célébrer habituellement le baptême au cours des messes dominicales. La communauté ne serait-elle présente (ou présentable !) qu'en ces occasions ?

⁵. *Ibid.*

Signalons déjà que des communautés sont plus simplement invitées à accueillir les familles qui présentent leur enfant au baptême à la fin de la messe dominicale ; certains membres d'équipe de préparation expriment aussi le désir de venir à la célébration en respectant son caractère familial.

Avant même ces efforts, il y a lieu de constater, comme le fait le Rituel, la présence des parrains, marraines, amis, proches... Les dialogues préalables permettent souvent d'identifier les uns et les autres. Peut-être pourrait-on les « situer » davantage au cours de la célébration de manière à signifier plus clairement leur rôle et, en particulier pour ce qui nous préoccupe, celui de la communauté ? Autrement dit, que chacun fasse ce qui lui revient de faire, selon le principe général de la Liturgie !

Quelques exemples. Lors de l'accueil à l'entrée de l'église, le célébrant pourra inviter le parrain et la marraine à se placer à côté de lui de telle sorte qu'ils accueillent avec lui le nouveau membre de la communauté. Les positions dans l'espace sont aussi efficaces qu'un discours. Il pourra aussi proposer à la marraine ou au parrain d'ouvrir la porte de l'église, si l'accueil a pu se faire sur le parvis.

Dans l'église, il n'est pas difficile (il suffit d'y penser !) de mettre en évidence un signe de la vie actuelle de la communauté. Il n'est pas rare, non plus, que l'on connaisse un parent ou un voisin présent. Cette connaissance traduit un lien de cette personne avec la communauté locale. En signifiant sa présence — elle peut simplement présenter l'eau pour la bénédiction et ainsi ne pas être obligée à parler —, le lien à la communauté sera souligné.

La communauté partageant la Parole de Dieu

La Parole de Dieu choisie et proclamée est un lieu privilégié pour que chacun soit situé justement. Il serait bon de clarifier les enjeux du choix des lectures. S'il

permet souvent un dialogue fructueux, doit-on sacrifier cette partie du ministère qui consiste à proclamer la Parole de Dieu... y compris dans ses passages qu'il est difficile de transmettre ? Est-on toujours sûr que les parents choisiront la lecture dont l'assemblée présente aura besoin ? De notre point de vue, cela a l'inconvénient de mélanger les rôles. N'est-ce pas à la communauté — ici le ministre — à transmettre sa foi ?

Si l'on a la chance que soit présent un membre de la communauté participant habituellement à l'assemblée dominicale, il lui revient de faire la lecture de préférence à la famille et surtout aux parents. Dans la célébration, ceux-ci sont principalement situés du côté des récipiendaires. Plus les participants en sont éloignés et plus ils peuvent être situés comme membres de la communauté « objective » qui accueille, qui se réjouit de partager sa foi, qui la proclame, qui est heureuse de s'agrandir.

Récemment, un grand quotidien rapportait l'opinion d'un pasteur souhaitant que le parrain soit choisi par la communauté. Sans aller jusque-là, on sent ce qu'il y a de vrai dans cette proposition. Que la communauté, par le prêtre ou les participants les plus éloignés des parents, choisisse la lecture, la proclame ou accomplisse quelques-unes des fonctions utiles au bon déroulement de la célébration (présentation de l'eau, du saint chrême, remise de la lumière, des registres, etc.) irait dans le même sens d'une plus grande ecclésialité des baptêmes des petits enfants.

Vérité de la participation

La vérité des signes passe par la situation exacte des participants. L'importance de la communauté sera même renforcée le jour où nous accepterons la vérité de son absence ! Pédagogiquement, il vaut mieux que l'absence physique de ses membres ne soit pas masquée. Il est préférable que la participation de la communauté soit vécue en désir plutôt que « figurée » ! Si personne

n'est apte à lire la Parole de Dieu, est-on certain que l'assemblée y gagnera en l'entendant lire par quelqu'un qui lui est étranger habituellement ?

Lorsque des invités sont absents, ils se manifestent généralement par une lettre ou l'envoi d'un cadeau. On pourrait prévoir par quartier ou par village une personne qui déposerait après le baptême un petit cadeau (icône ou autre). Cela aurait, en outre, l'avantage de porter notre attention sur la suite du baptême. L'expérience a là aussi montré qu'il y avait à ce geste une connotation de gratuité toute bénéfique.

Comme on le voit, nos propositions visent toutes à trouver des chemins pour agrandir et objectiver le caractère ecclésial de l'Initiation chrétienne des petits enfants. Il devient banal, et non moins vrai, de dire que la Réforme liturgique a besoin de temps. Cela reste une épreuve de patience et un acte de foi pour les pasteurs à l'œuvre aujourd'hui. Il leur faut accepter d'œuvrer pour leurs successeurs !

Il est difficile de dire ce que demain sera. On peut néanmoins mesurer le chemin parcouru. Il est une modification des mentalités, apparemment négative, qui pourrait permettre une accélération. Le *quam primum* ne fonctionne plus vraiment. L'urgence du salut individuel n'apparaît plus dans les préoccupations de la majorité des parents. Cela peut être une chance pour l'Église qui, elle, ne peut abandonner le désir de faire partager au plus tôt le salut en offrant sa foi et son baptême. Peut-être, entre autres causes, le *quam primum* s'est-il essoufflé en raison de l'absence concrète de la communauté chrétienne.

Caritas urget nos. Pourquoi ne pas rêver à des communautés désireuses d'être présentes aux célébrations festives par lesquelles des enfants entrent en son sein et sont initiés à la vie de Dieu ? C'est la charité concrète c'est-à-dire la multiplication des relations de frères et sœurs dans les communautés qui engendrera ce désir. Là est l'essentiel du travail pastoral à accomplir... dans l'attente du Royaume !

Dominique LEBRUN

TOUS LES BAPTÊMES À PÂQUES !

Le constat d'un paradoxe

La pastorale du baptême est prise, depuis une quarantaine d'années, dans un formidable paradoxe. Au contact des parents qui demandent le baptême pour leurs enfants, les pasteurs ont pris conscience que le baptême risquait de plus en plus d'être livré à l'incroyance ; ils se sont rendu compte, en tout cas, que dans une société comme la nôtre le baptême des petits enfants remplit bien d'autres fonctions sociales que celle du sacrement de la foi. En fonction de quoi ils en ont appelé à une pastorale plus vigilante.

Par ailleurs, la réponse à cette inquiétude pastorale a consisté principalement en l'instauration des réunions de préparation au baptême. Celles-ci, même si elles regroupent parfois plusieurs parents, ont en vue une action individuelle : elles se proposent d'agir sur la conscience des parents, et de les préparer à prendre avec plus de sérieux (encore) l'engagement d'élever chrétiennement leurs enfants.

Ainsi, à un problème de type socio-ecclésial, on répond principalement par une action sur la conscience individuelle.

L'insatisfaction ne manque donc pas de se faire sentir. Si l'on reconnaît que les réunions de préparation ont marqué un énorme progrès dans la pastorale du baptême, si elles ont eu également une répercussion sociale — car aujourd'hui tout le monde, ou presque, sait que le baptême demande un temps de préparation —, on entend cependant partout émettre le constat qu'elles ne répondent pas entièrement à l'objectif qu'on leur avait attribué. « Comment parvenir à marquer sérieusement les parents en si peu de temps ? » D'où la tendance éventuelle à multiplier le nombre de réunions, pour y parvenir malgré tout.

Une proposition prospective

Dans l'ensemble de propositions quelque peu prospectives de ce cahier de *La Maison-Dieu*, on lancera une idée qui, sur base du constat énoncé ci-dessus, semble mieux correspondre au problème posé.

L'idée, c'est de situer tous les baptêmes à Pâques, aussi bien ceux des petits enfants que des enfants en âge scolaire ou des adultes. A Pâques, et plus concrètement à la Vigile pascale, malgré toutes les objections pratiques que les gens réalistes ne manqueront pas d'y opposer !

Pourquoi donc baptiser à Pâques ? Tout simplement parce que le baptême nous plonge dans la mort et la résurrection du Christ, et que Pâques en est la célébration ecclésiale annuelle. L'idée consiste donc à faire coïncider le baptême des personnes avec la célébration pascale de l'Église. Sa réalisation mettrait d'emblée en relief le contenu essentiel du baptême chrétien, de même que son importance dans une société en voie de sécularisation, par-delà les siècles de chrétienté où il marquait moins qu'aujourd'hui les frontières de l'Église.

Baptiser à Pâques, ce serait aussi retrouver la grande tradition de l'Église. Depuis Tertullien, tous les documents anciens situent le baptême à Pâques⁶, et le premier millénaire abonde en rappels de cette

6. Tertullien, *Traité du baptême*, XIX : « 1. Le jour le plus solennel pour le baptême est par excellence le jour de Pâques, alors que s'est consommée la Passion du Seigneur en laquelle nous sommes baptisés... 2. En second lieu la Pentecôte (la cinquante pascale) est le temps le plus favorable pour conférer le baptême. C'est le temps où le Seigneur ressuscité se manifesta fréquemment aux disciples, le temps où la grâce du Saint Esprit leur fut communiquée et qui laissa entrevoir à leur espérance le retour du Seigneur... 3. Mais il reste que tout autre jour appartient au Seigneur. Toute heure, tout temps peut convenir au baptême. Si cela importe à la cérémonie, cela ne change rien à la grâce », éd. F. Refoulé (*Sources chrétiennes* 35), p. 93-94.

discipline⁷, qui finira, il est vrai, par tomber en désuétude au profit du baptême *quam primum*. Mais on aperçoit sans difficulté que la théologie du baptême n'est pas pareille, et qu'elle ne lui confère pas le même poids lorsqu'on le célèbre à Pâques, ou qu'on le situe aux abords de la naissance de l'enfant⁸.

Quel serait donc l'avantage de situer tous les baptêmes à Pâques ? D'abord, la signification théologique du baptême apparaîtrait comme d'elle-même. Il ne serait plus nécessaire de s'escrimer à expliquer que le baptême de cet enfant a un certain rapport avec le Christ, et même avec sa résurrection. Ou du moins, une parole à ce propos s'appuierait sur un fait et serait soutenue par la pastorale générale de l'Église, ce qui est une des conditions essentielles de la mystagogie. Par la seule date de sa célébration, le caractère théologal et ecclésial du baptême deviendrait plus évident, et l'on éviterait qu'il soit de plus en plus conditionné par les impératifs de la fête familiale⁹.

Autre avantage du baptême pascal : l'Église, dans laquelle le baptême fait entrer, serait effectivement présente. Car une des pénibles lacunes de la pastorale actuelle consiste en ce que l'on baptise le plus souvent en présence de la seule famille de l'enfant, alors que par ailleurs on a retrouvé le sens ecclésial du baptême.

7. On en trouve un relevé dans J.Ch. Didier, *Le Baptême des enfants dans la tradition de l'Église*, Tournai 1959, p. 138, note a.

8. Curieusement, le nouveau Rituel reste ici marqué par les usages des derniers siècles. La III^e section des *Praenotanda* du Baptême des petits enfants précise (n° 43) que pour décider du moment où un enfant sera baptisé, on tiendra compte du salut de l'enfant, de la santé de la mère et des exigences pastorales (préparation). Ce n'est qu'au n° 44 qu'on lit : « Pour mettre en lumière le caractère pascal du baptême, il est recommandé de le célébrer durant la veillée pascale ou le dimanche, quand l'Église commémore la résurrection du Seigneur. » Dans la ligne de ce que les *Praenotanda* généraux de l'Initiation chrétienne disent plus haut de la dignité du baptême (n° 3-6), on se serait attendu pour le moins à l'inversion des n° 43 et 44.

9. Sur la tension entre les aspects familiaux et ecclésiaux du baptême, cf. P. De Clerck, « Le baptême des petits enfants entre la famille et l'Église », dans *Lumen Vitae* 42, 1987/1, 43-52.

On explique donc courageusement que le baptême fait entrer dans l'Église... qui n'est pas là ! Ici encore, la catéchèse s'appuierait sur des données visibles, ce qui est bien dans la nature d'un processus sacramentel.

On peut escompter enfin d'une pastorale généralisée du baptême pascal une prise de conscience plus forte de la dimension pascale et baptismale de toute l'existence chrétienne. Par le jeu du calendrier, on opérerait une recentration théologique.

Comme Tertullien le suggérait déjà dans le passage cité en note 6, la pastorale du baptême pascal pourrait supporter des aménagements ; dans les paroisses où les baptêmes sont nombreux, on pourrait baptiser également à la Pentecôte (avec l'accentuation pneumatologique de l'Initiation), à l'Épiphanie ou lors de la fête du baptême du Christ, ou même éventuellement encore lors de la fête patronale.

Il est de la plus grande importance de considérer qu'avant d'être mise en pratique, cette idée devrait être largement discutée, en vue de l'affiner et d'en mesurer les conditions de réalisation. Ce n'est encore que la proposition d'un théologien : il revient à l'Église, à tous ses niveaux, de la passer au crible.

Paul DE CLERCK